

SEMINAIRE "AVENIR DANS LES ALPES"
**"PROJETS DE TERRITOIRES ET COOPERATIONS
VILLE- MONTAGNE"**

**4/5 juin 2007
AUTRANS, Isère**

« Il faut construire les villes à la campagne »
(Alphonse Allais)

Avertissement

Le document que vous avez en main est directement issu du séminaire "Avenir dans les Alpes" consacré aux relations ville/montagne. Cependant, outre le compte-rendu de cette manifestation nous avons essayé de rassembler ou de nous référer à d'autres travaux récents sur le sujet de manière à constituer une sorte d'état d'avancement. Ce document n'a pas la prétention d'être une bible mais d'apporter, comme le séminaire, des exemples de pratiques qui pourraient donner des idées au lecteur qui n'a pas eu la possibilité d'y assister.

C'est pour cela que, dans une deuxième partie, le lecteur trouvera le compte rendu du **séminaire organisé par "Fontaine en Montagne" au Sappey en Chartreuse à l'automne 2006** qui a aussi présenté témoignages et expériences sur le sujet et resté jusqu'à présent inédit.

Ces textes font l'objet d'une publication "papier" mais sont aussi disponibles sur le site de CIPRA France (www.cipra.org). Les réactions à ces textes sont les bienvenues. Elles seront aussi portées sur le site de manière à ce que l'information soit mise à jour. De même nous y accueillerons de nouvelles publications pertinentes.

Remerciements

Nous remercions tous ceux qui sont intervenus au cours de ce séminaire et qui en ont donc fait la réussite.

Remerciements à l'AFRAT pour sa collaboration logistique.

Nous remercions aussi de leur soutien :

La Région Rhône-Alpes

La Communauté de Communes du Vercors

La Commune d'Autrans

Remerciements à Noël Terrot pour le compte rendu du 20^{ème} "Fontaine en Montagne : « Montagne et Métropoles »

<p>PREMIERE PARTIE Séminaire " Avenir dans les Alpes" Autrans 4 et 5 juin 2007</p>

Introduction du séminaire

A l'heure où les relations entre les villes et leurs territoires montagnards de proximité se font de plus en plus denses, complexes voire conflictuelles et problématiques, il s'agissait par ce séminaire d'exposer et d'analyser (en salle et par des visites de terrains) des initiatives locales et régionales visant à mieux gérer ces interactions et leurs implications socio-économico-environnementales.

Les acteurs des territoires de montagne s'inquiètent de l'évolution et des implications actuelles et futures des relations ville-montagne (cf. Assises de la Montagne en Isère, à Grenoble ; Colloque « Montagnes et métropoles » au Sappey en Chartreuse, colloque « Villes alpines et espaces protégés » à côté de Chambéry, etc.)

Dans ce contexte, CIPRA France souhaite mettre à disposition des acteurs Rhône-alpins ses réseaux et sa connaissance de nombreuses initiatives menées dans la région, en France et plus largement dans tout l'Arc alpin visant une meilleure coopération ville-montagne.

CIPRA France souhaite également contribuer activement à la mise en œuvre de l'orientation n°3 de la « Stratégie Régionale de la Montagne » du Conseil régional (délibération n°06.13.894) :

« Encourager les coopérations entre les villes/espaces urbains et les montagnes ».

Le programme du séminaire est porté en Annexe N°1.

Le plan du document sera celui du séminaire. Les propos ne font pas systématiquement référence aux intervenants mais ils en résultent directement. Nous avons pris ce parti afin de fluidifier la lecture du texte

A. OUVERTURE DU SEMINAIRE :

Le Vercors lieu privilégié pour observer la coopération ville- montagne

Jean Faure Sénateur Maire d'Autrans ; **Didier Migaud** - Député Président de l'Agglomération de Grenoble : la Métro. ; **Noël Terrot** - Maire adjoint à la Culture de Fontaine et Président fondateur de « Fontaine en Montagne ».

Le patronage de ces 3 personnalités est symbolique d'une thématique qui verra se rencontrer les mondes qu'ils représentent.

Le Vercors est à lui aussi un symbole puisqu'il a été avant la guerre le poumon de Grenoble, Autrans étant un site pour les soins de la tuberculose. Puis ce fut le début des sports d'hiver, les jeux olympiques en coopération avec Grenoble. La naissance du premier Parc Régional naturel en 1971 a été un événement dans la politique de protection de la nature et de développement local.

Mais le Vercors c'est aussi maintenant une banlieue de Grenoble avec un nombre croissant de pendulaires : 40 % des actifs de Villard de Lans travaillent "en bas".

Fontaine est aussi symbolique des échanges ville-montagne. Ville du piedmont du Vercors, Fontaine est née de la montagne ; il suffit de se promener dans le cimetière pour le confirmer, de consulter le registre des mariages, ou encore le monument aux morts de la résistance pour témoigner d'une complicité à travers des rapports individuels entre Fontaine et le Vercors. Par la suite les choses se sont gâtées car le haut s'est senti agressé par l'irruption des gens du bas : « ils ne nous amènent rien, polluent les prairies », le tourisme de séjour ayant été supplanté par le tourisme à la journée peu protecteur des lieux.

Depuis peu, on assiste à un tournant et le séminaire de Fontaine en Montagne tenu au Sappey à l'automne 2006 (voir le compte rendu de ce séminaire en deuxième partie) a été le témoin d'un dialogue désormais possible avec 3 idées force :

1. « On a besoin de vous, vous avez besoin de nous »
2. Aidez nous à maintenir le « haut », à rester chez nous;
3. Ce n'est qu'un début si en particulier on regarde l'avenir de la coopération dans le sillon alpin ;

Il faut ainsi noter l'existence récente de conventions entre le Pays des 4 montagnes et la Métro qui, *a priori*, n'avait pas vocation à intervenir ; la demande des villes de Seyssins, Seyssinet, Fontaine et Sassenage d'adhérer au Parc du Vercors témoigne du même souhait de dialogue.

B. INTRODUCTION A LA THEMATIQUE

B-1- Les apports du programme "Avenir dans les Alpes " pour les relations ville-montagne.

Wolfgang Pfefferkorn et Alexandre Mignotte.

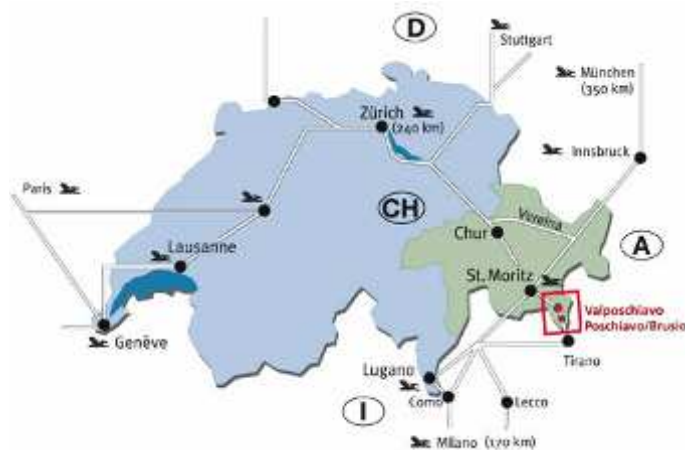
Le projet "Avenir dans les Alpes" a été lancé en 2005 par CIPRA avec le soutien financier de la fondation suisse MAVA pour une durée de trois années.

L'idée force était, dans une première phase, de collecter à travers les Alpes les « bonnes pratiques » au sens de la Convention alpine, soient 160 exemples et 570 projets soumis au concours organisé à cette occasion. La deuxième phase, dans laquelle s'inscrit ce séminaire est de porter à connaissance de tous les porteurs de projets potentiels les réalisations recensées : douze séminaires sont ou seront organisés dans les différents pays alpins.

La troisième phase en cours a pour objet de favoriser la création de réseau d'entreprises dans le cadre d'un contrat Interreg.

Pour illustrer ce que sont des exemples de "bonnes pratiques" nous présentons les 2 exemples de Polo Poschiavo et de Eggivil. Des exemples étrangers ont été choisis pour montrer que ces expériences pourraient aisément traverser la frontière.

a- Poschiavo (CH) dans le canton des Grisons avec la création d'un centre de compétence pour la formation continue et l'accompagnement de projets de développement.



Ce centre est reconnu au niveau cantonal et fédéral avec des partenaires multiples

- Privés (association des artisans et commerçants du Valposchiavo ; groupe pour la promotion économique et régionale du Valposchiavo)
- Publics (canton des Grisons, région du Valposchiavo, région Bregaglia, commune de Poschiavo, la commune de Brusio ; Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle à Lugano)

Les actions s'organisent autour de :

- La formation continue et la requalification professionnelle à l'aide des nouvelles technologies de la communication en régions de montagne isolées.
- Le soutien de projets comme la formation d'éleveurs du secteur ovino-caprin, en créant un cours à distance en collaboration avec l'institut d'agronomie de l'université de Milan sur le thème :
- La « valorisation d'espèces locales montagnardes pour la production de viande et de produits typiques »

b- Eggivil (CH) : Le projet "INTREGRATION" :



Création d'un projet d'aide et de soins pour les jeunes urbains en difficulté (Berne, Bâle, Lucerne) pour leur offrir de l'espace pour vivre et développer des fermes adaptées à un système thérapeutique et socio-pédagogique.

- Fondé entre 1994 et 1998
- Projet autofinancé au départ
- 1998 – 2002 : env. 3,7M CHF
- Renforcement des effectifs et des infrastructures (écoles, centre thérapeutique)



Résultats :

- 60 enfants et ados placés dans les familles partenaires depuis 1998;
- Un réseau de familles partenaires en croissance (12 à Eggwil, 60 en attente dans les communes voisines);
- Création d'environ 40 emplois à temps partiel;
- Développement de formations pour les familles partenaires
- Retombées locales indirectes par l'image liée au projet (stimulation de la gastronomie, du tourisme et de l'industrie locale);
- Coopération et échange régionaux et internationaux en matière de développement régional (Farming for Health network)



Ces deux exemples montrent comment s'établissent de nouvelles relations entre la ville et la campagne par l'échange de cultures, d'idées, d'expériences.

Quelques jalons

Les projets où sont en jeu les relations ville-montagne sont très présents dans les expériences et projets recensés, ce qui est normal quand on sait que 14 millions de

personnes soit 60 % des habitants des Alpes se trouvent dans les villes ainsi que 65 % des entreprises.

Cette évolution est récente comme le montre le tableau ci-dessous car les sociétés locales ont subi un énorme changement démographique, socio-économique et culturel au cours des dernières décennies. C'est une problématique en pleine évolution à laquelle nous sommes confrontés.

Après les communes rurales qui ont connues un exode vers les villes et leurs périphéries, les communes de taille moyenne qui étaient "équilibrées", à savoir qu'elle réunissait à une échelle modeste habitat et emploi sont aussi en forte diminution et leur population vient à nouveau renforcer la périphérie des villes. Par contre on assiste, dans l'autre sens, à un renforcement des communes touristiques souvent à proximité des villes.

Polarisation spatiale 1981-2001 (CIPRA 2007)

Types	1981	2001	Diff. absolue	Diff. en %
Centres, communes fortes (agglomération)	1.214	2.103	889	73,2
Communes touristiques	348	481	133	38,2
Communes faibles (péri-urbaine, périphérie)	1.580	2.208	628	39,7
Communes équilibrées	1.887	692	-1.195	-63,3
Autres (A, I, ...)	770	315	-455	-59,1
TOTAL	5.799	5.799	0	

B-2- Les scènes de concertation dans les stratégies de gouvernance territoriale aujourd'hui : réflexions et applications.

Pierre-Yves Guiheneuf, Association Geysier, Programme Comédie.

Le bouleversement des territoires périurbains, les nouveaux loisirs et la protection de l'environnement créent des conflits d'usage. P.Y. Guiheneuf tente d'éclairer le débat en regardant à quelles conditions une organisation des débats permet de déboucher sur des solutions. Il expose ici son programme d'appui au dialogue territorial.

Le programme Comédie a pour objet d'améliorer l'efficacité des « scènes locales », c'est-à-dire des espaces de concertation portant sur l'occupation du territoire et de développement local, grâce à des activités de formation, d'échanges d'expériences, de séminaires et de publications¹. Depuis près de dix ans que nous accompagnons des collectivités, des associations ou des entreprises dans le dialogue territorial, nous voyons ces expériences se multiplier. Pourquoi ?

D'une part, parce que les usages de l'espace évoluent, notamment du fait du développement des fonctions de résidence, de loisirs et de protection écologique, aux dépens d'autres fonctions comme la fonction de production. Les mouvements démographiques et la croissance urbaine déplacent également d'anciens équilibres et obligent à de nouveaux arbitrages en termes d'usage. Les frictions ou les discussions qui s'ensuivent entre les usagers ou les gestionnaires du territoire font se rencontrer des intérêts qui peuvent diverger et des visions du territoire qui diffèrent de façon sensible, alors que l'attachement de chacun au territoire reste fort et renvoie, non seulement à une préoccupation croissante pour la qualité du cadre de vie, mais également au patrimoine, à l'identité, au droit d'agir sur les biens collectifs. C'est pour cela que des débats à ce propos mêlent nécessairement raison et passion.

Ces évolutions surviennent alors que s'épuisent les modes traditionnels de régulation, par lesquels s'ajustaient au cours des dernières décennies les pratiques individuelles et collectives. Elus et experts ne sont plus considérés comme infaillibles ni comme au-dessus des intérêts partisans. Ils sont donc invités à faire évoluer le processus décisionnel en lui donnant deux inflexions majeures : plus de transparence et plus de participation.

Participation et concertation

En effet, de nombreux acteurs locaux, qu'ils soient professionnels, associatifs ou simples citoyens, souhaitent ouvrir des lieux de dialogue, à la fois pour décroquer des institutions souvent jugées comme trop isolées, pour créer des liens interpersonnels entre habitants du territoire, pour mettre en place des projets sur la base de visions partagées, pour réinventer des règles de coexistence au quotidien ou pour trouver des issues négociées aux conflits locaux. En bref, pour intervenir dans les processus de décision portant sur le territoire, ce qui revient à modifier ses modes de gouvernance. Mais les espaces de dialogue territorial se doivent d'être

¹ Comédie. c/o Geysier. 104 rue du Plein Soleil. 34980 St Gély. www.comedie.org.

efficaces et ne pas générer, chez les participants, des frustrations qui décrédibiliseraient à terme la démarche.

Il faut créer pour cela des scènes concertations véritables, non pas de simples lieux de confrontation d'opinions ou de revendications, mais d'échange d'informations, de co-construction de problématiques et de recherche d'accords. Les dispositifs de dialogue territorial doivent associer décideurs, experts, représentants de groupes organisés et simples citoyens. Ils doivent être guidés par des animateurs suffisamment formés, capables de construire et de faire respecter des règles et des méthodes. Ils doivent se développer sur des bases claires, permettant de distinguer ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas. Enfin, ils doivent avoir une action concrète sur le réel, c'est-à-dire avoir une prise réelle sur les processus décisionnels. Lorsqu'il s'agit de lieux de co-décision, ils doivent reposer en outre sur des rapports de force équilibrés entre les parties prenantes, ce qui peut supposer la construction préalable de ces équilibres.

Nous observons de telles scènes de concertation un peu partout en France, notamment dans les espaces de contact entre les villes et leurs périphéries. Qu'avons-nous noté ? Je voudrais partager avec vous deux observations.

La première, c'est qu'un débat peut en cacher un autre. Des conflits qui naissent pour des raisons pouvant sembler futiles au premier abord (un coq qui chante et qui dérange le nouveau résident, des promeneurs qui ne referment pas les clôtures lors de leurs randonnées...) ou des projets qui s'organisent autour d'objets circonscrits (une haie à planter, un mare à préserver...) révèlent parfois des ajustements délicats entre ruraux et citadins, gens de la vallée et montagnards. Les enjeux résident dans les systèmes de valeurs qui se confrontent, les habitudes et les règles qui se mesurent, les identités collectives qui se heurtent. En mettant en scène la loi, l'histoire, la tradition ou la capacité à inventer ensemble un avenir acceptable par tous, elles mobilisent tout ce qui fait la cohésion des collectivités locales.

La seconde observation, c'est que le processus est aussi important que l'aboutissement. Au-delà de l'accord qui peut (ou non) en sortir, c'est un apprentissage qui se construit et qui mène à la construction d'une communauté locale débattante, c'est-à-dire d'un groupe qui acquiert par le dialogue la capacité à dissiper méconnaissances, préjugés et malentendus pour identifier clairement ses points de désaccord et imaginer des démarches pour les traiter.

Les conflits entre les gens des villes et ceux des montagnes, comme tous les conflits, sont inévitables car inhérents à la coexistence des hommes sur des territoires restreints. Vouloir les faire disparaître est illusoire. Mais en faire des lieux de confrontation productifs d'où personne ne sort perdant, des lieux d'apprentissage et de construction d'un art du vivre ensemble, fût-ce dans une certaine tension, c'est un objectif réalisable. Le désaccord en lui-même peut s'avérer productif. L'Américain Dudley Field Malone disait « Je n'ai jamais rien appris de quelqu'un qui était d'accord avec moi ». Si la formule peut paraître abrupte, elle donne cependant à réfléchir.

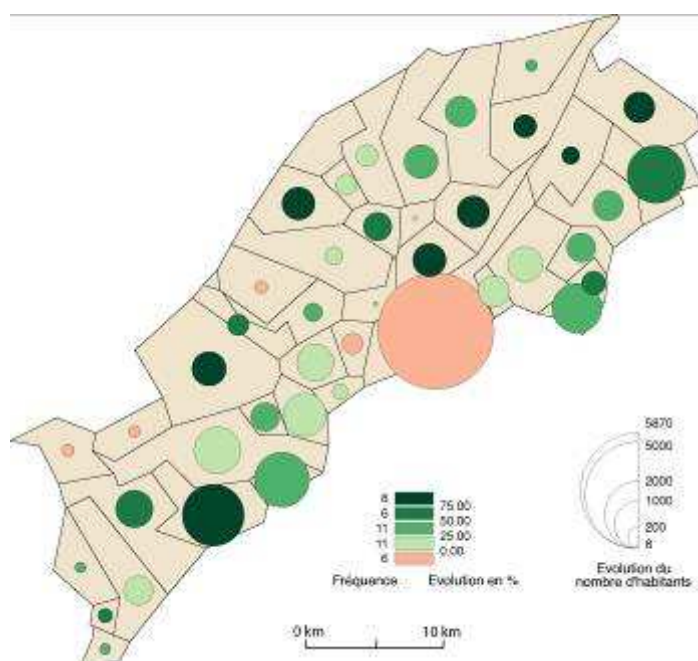
B-3- L'étalement urbain dans le contexte suisse: caractéristiques, enjeux et réponses institutionnelles.

Patrick Rérat.

Cet exposé est à rapprocher de l'exposé de Joëlle Salomon Calvin présenté au Conférence de la CIPRA 2005 à Brigue², qui posait la question du rôle de la ville et des relations entre ville et campagne dans le contexte suisse. Elle y évoquait l'image dépassée de la ville destructrice de nature contre la campagne menacée en regard de la nouvelle réalité de l'urbanisation progressive, de l'accroissement des formes hybrides ville-campagne et donc d'une nouvelle réalité beaucoup plus complexe, exigeant des modèles de développement territorial innovants.

Chiffres et cartes à l'appui Patrick Rérat précise, avec l'exemple de l'étalement urbain de la ville de Neufchatel, comment se présente cette évolution.

La ville de Neufchatel possède 33.000 habitants et la périphérie 100.000 habitants. C'est une ville littorale de moyenne montagne (800/900m). De 1970 à 2000 elle a perdu 6000 habitants alors que la périphérie s'accroissait de 10 % et, plus on s'éloigne du centre, plus l'accroissement est fort.



² "Les Alpes entre villes et campagnes" actes de la Conférence 2005/22 de la CIPRA Brig/CH

Les enjeux de l'étalement urbain :

a- Utilisation du sol

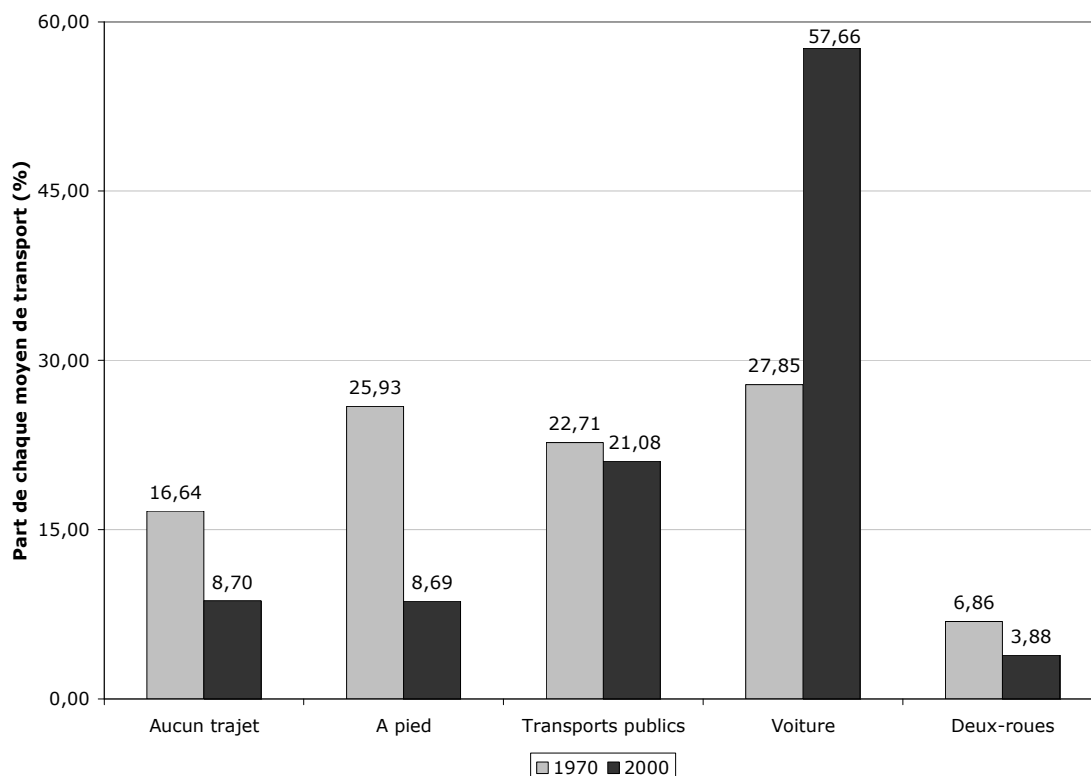
- Ressource non renouvelable, partie de l'écosystème, élément du paysage, coûts de l'urbanisation

L'impact sur l'occupation des sols est important puisque la surface urbanisée augmente de 14 % alors que la population n'augmente que de 7 %. En Suisse 1m²/s est urbanisé !

b- Mobilité

- Croissance de la mobilité, dépendance vis-à-vis de la voiture individuelle, consommation de ressources et d'énergie, pollutions, émission de gaz à effet de serre

Les pendulaires sont passés de 1/3 des actifs à la moitié, 60 % des actifs utilisent leur voiture pour se rendre à leur travail les usagers des 2 roues sont en diminution comme ceux des transports publics tout comme à Berne ou Lausanne.



c-Aspects institutionnels

- Charges de centre, clivage entre territoire fonctionnel et maillage communal, collaboration intercommunale, concentration de certaines catégories socialement vulnérables dans les villes-centres

Spécialisation des communes, Neufchatel un tiers des habitants mais la moitié des emplois. En Suisse les habitants sont des contribuables intéressants pour les recettes fiscales ce qui les pousse à développer les programmes fonciers.



L'étalement urbain remis en question au niveau fédéral

- Le développement territorial actuel n'est pas compatible avec les principes de durabilité
- Promotion de la ville compacte, d'autres formes d'habitat que la maison individuelle, de l'urbanisation vers l'intérieur, de la densification des zones à bâtir largement construites. Le canton du Jura incite à la réhabilitation des centres anciens.
- Idée de projets d'agglomération (concertation entre communes pour l'équipement, les infrastructures de transports, etc.). Le canton de Neuchâtel n'a pas connu de regroupement de communes depuis 80 ans
- Intention de limiter les zones à bâtir (instruments économiques et financiers?)

Discussion :

Quatre exemples de réaction de communes montagnardes périurbaines:

Les Adrets sur le balcon de Belledonne : son maire, Jean Picchioni, avait mis beaucoup d'espoir dans le SCOT du Pays du Grésivaudan (49 communes) mais sa mise en place, sans animation ni concertation, l'a beaucoup déçu. Il souligne que fiscalement entre un habitant des Adrets et un habitant de la plaine il y a un facteur 15 !

Le Sappey en Chartreuse (Isère) : son maire constate que la raréfaction des espaces dans les vallées tend à considérer la montagne comme une réserve foncière. Sa commune est l'objet de spéculations foncières aggravées par le manque de logements disponibles. Le terrain est maintenant aussi cher au Sappey que dans la vallée et le coût de la construction est supérieur au vu des contraintes de pente, de transport et de météo. Les réponses à ce questionnement sont politiques et les réponses ont forcément un contenu idéologique.

La Communauté de Commune du Massif du Vercors a été conduite à s'interroger sur l'application de la loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain pour clarifier les conditions d'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones.

Les communes ont alors mis en œuvre, avec le Parc naturel régional du Vercors, une charte d'aménagement complétée par une deuxième charte qui précise les relations avec l'agglomération grenobloise.

Cette charte témoigne de l'engagement des collectivités du plateau en matière de capacité d'accueil, d'économie, de déplacements, de préservation du cadre nature et du paysage. Ses prescriptions seront déclinées dans les documents d'urbanisme des communes. Elle sera rendue opposable par son inscription dans la charte du Parc naturel régional du Vercors, avec laquelle les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Cette charte est présentée en Annexe N°2.

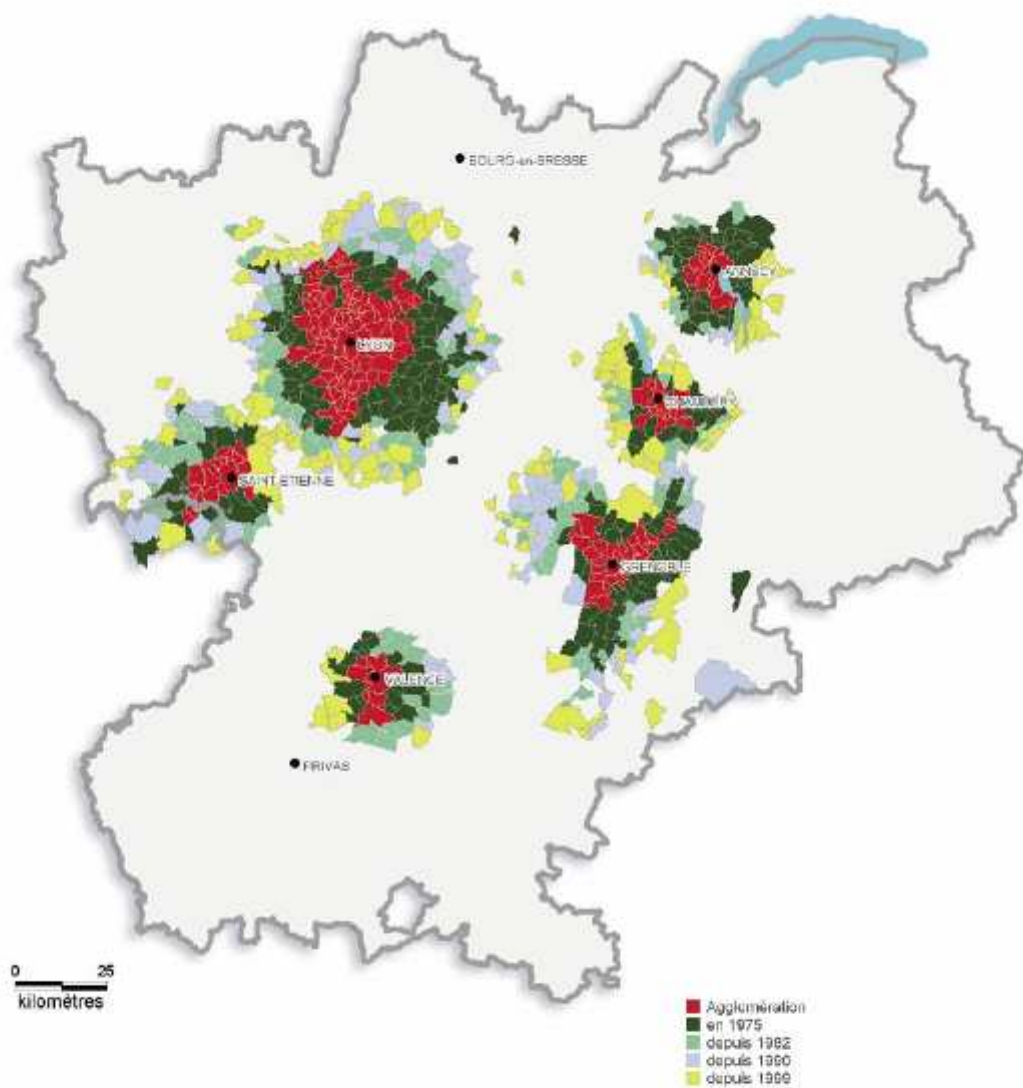
Cette charte est tout à fait exemplaire de ce que peut être un plan d'aménagement du territoire dans une montagne proche d'une ville.

Fontaine, au pied du Vercors, qui a gagné 2500 habitants en 10 ans s'efforce de maintenir l'urbanisation dans les zones urbanisables actuelles, donc en augmentant la densité. Pour aider les maires dans leurs actions face à la pression foncière, Noël Terrot souhaite l'extension de l'activité de l'Etablissement public foncier de Grenoble à tout le département de l'Isère,

La DIREN Rhône Alpes illustre l'importance de l'interpénétration des territoires de montagne et des agglomérations dans son « Profil environnemental régional »³ par la carte suivante qui, par le biais du recensement des pendulaires, montre l'extension des zones concernées.

³ Disponible sur www.rhone-alpes.gouv.fr

Extension de l'aire d'influence des villes depuis 1975
 (communes dont au moins 20% des actifs travaillent dans l'agglomération)



Source : INSEE Rhône-Alpes - La Lettre n°79 - novembre 2002
 Recensements de la population de 1975, 1982, 1990, 1999

C. PROJETS DE COOPERATION ENTRE VILLE ET MONTAGNE

C-1 Ville-Montagne : dualité ou complémentarité ? *Gilles STRAPAZON, maire de Saint Barthélémy de Séchilienne et Vice-président du Sud Isère.*

Sud-Isère a 63.000 habitants soit 1/20 de l'Isère mais elle représente 1/3 de l'Isère en surface, 8 cantons et 108 communes.

C'est un espace qui regroupe des zones rurales (le Trièves), des zones périurbaines, de la haute montagne (l'Oisans), des zones industrielles (la Romanche en déclin et la Mathésine en reconversion des houillères) et aussi de grandes stations de ski (Les 2 Alpes et Alpe d'Huez avec 100.000 lits), qui regroupe des pauvres et des riches (avec l'hydro électricité des barrages du Chambon et de Grand'maison)

Le déclin de la chimie, du charbon et de la papèterie n'a pas été compensé en termes d'activités ; les nouveaux habitants sont des pendulaires qui font leurs courses à « l'Espace Comboire » et provoquent des embouteillages au sud de Grenoble et ont contribué à une hausse du foncier vers des tarifs de 185 €/m²

Dualité ou complémentarité pourrait être illustré par plusieurs éléments comme par exemple : l'alimentation en eau de l'agglomération grenobloise, elle parvient en grande partie de ce Sud Isère ; le seul hôpital pour toute cette région est situé à Grenoble !

Les élus commencent à comprendre que pour dialoguer il faut trouver des échelles pertinentes à savoir la nécessité d'être grand.

La loi SRU, une "bonne loi", doit être appliquée, il faut densifier les villages, maîtriser les liaisons informatiques (voir l'opération "terre à clic"), la mise en réseau des acteurs du tourisme. « Il faut réduire la vitesse sinon à quoi servirait les banlieues » et « on traverse sans se soucier de ce qui existe ». Dans ces conditions pourquoi l'A51 ?

Le Sud Isère a été un territoire riche et dans ces conditions n'a pas eu besoin des autres pour exister.

C-2 Un partenariat entre consommateurs urbains et agriculteurs locaux : une économie solidaire en prise avec la réalité (les AMAP)

Rémi Boulogne –Alliance "Paysans Ecologistes Consommateurs de l'Isère"



• **Qu'est-ce qu'une AMAP ?**

- Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) est un partenariat entre un groupe de consommateurs et un ou plusieurs agriculteurs, basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme.
- C'est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui payent à l'avance une part de la production sur une période définie avec le producteur. En échange, ce dernier s'engage à respecter les principes de l'agriculture paysanne et à parler en toute transparence de ses méthodes de production.
- Les deux parties s'engagent à respecter la charte des AMAP Rhône-Alpes, dans laquelle les producteurs sont encouragés à pratiquer une agriculture biologique.
- L'association « Alliance paysans écologistes consommateurs » accompagne les consommateurs qui se constituent en AMAP.

- En résumé, les AMAP se fondent sur un contrat dont les objectifs sont d'offrir :
 - au **paysan**, une garantie de revenu
 - au **consommateur**, des aliments frais, de saison, généralement biologiques, produits à partir de variétés végétales ou de races animales de terroir. C'est aussi une éducation à l'alimentation, au goût, et aux problématiques de la production agricole.
 - aux **deux partenaires** : un prix équitable !

Ce sont aussi des animations sur la ferme, favorisant les échanges. Les prix des paniers de légumes sont de l'ordre de 13 Euros par semaine

Il y a 33 AMAP dans l'Isère qui sont en lien avec 1000 familles avec des profils diversifiés. Sur le Vercors une AMAP touche 60 personnes à comparer aux 60.000 habitants soit 1 % de la population, mais l'offre - est insuffisante. On pourrait aussi alimenter des restaurants collectifs.

Il est indicatif de noter que ce sont souvent les consommateurs qui sont à l'origine de la création d'AMAP.

C-3 Le tourisme itinérant, un lien « naturel » entre les espaces protégés et les villes des Alpes ?

Gilles Chappaz-Grande Traversée des Alpes

La Grande traversée des Alpes, de Monaco à la Slovénie, a été créée en même temps que les Parcs régionaux en 1970 avec le but de créer un lien entre les territoires et en particulier les espaces protégés.

Le moteur de la GTA est le tourisme itinérant, avec une clientèle classe moyenne et supérieure urbaine de 35 à 45 ans, souvent de proximité, hors saison avec 25 % d'étrangers.

Les espaces protégés sont privilégiés. Ils représentent une offre forte de Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux qui, dans les Alpes sont entourés de 10 millions d'habitants et 4 agglomérations de plus de 30.000 habitants à moins de 3 heures de trajet. Ceci représente une chance mais aussi un danger et il y a nécessité de construire des « produits » supportables notamment en matière de transport. Le maillon faible étant le dernier kilomètre pour rentrer et sortir en mettant en place des transports doux.

Discussion :

Alexandre Mignotte - Les chemins de randonnée dans les espaces protégés périurbains, par exemple ceux tracés par le SIPAVAG (Syndicat pour la protection et l'aménagement des franges vertes de l'agglomération de Grenoble), sont un outil de lecture de la périphérie grenobloise.

A 10 minutes du centre en VTT (le Plateau de Brié-et-Angognes) on peut côtoyer des maisons Phoenix, des vieilles fermes, des 4X4. On peut prendre conscience des transformations et des conflits finalement urbains/urbains en territoire rural. On assiste à une exportation des conflits urbains.

Gilles Chappaz - Les chemins de randonnée ne sont pas regardés comme une vraie question. Les instances de régulation (PDIPR) n'ont pas de réflexion sur leur utilité.

Sophie Valeron-La Grande Traversée du Vercors, a été ouverte en 2005 ; elle associe le Parc naturel régional et les professionnels : le balisage complet est en cours. Reste à régler le problème du transport des bagages et des accès.

D. LES ATELIERS

D-1 Atelier N°1 -Gestion des loisirs en proximité urbaine le rôle d'un parc naturel régional

Mathieu Rocheblave- Parc Naturel Régional du Vercors

Cet atelier comportait deux applications :

a –Aménagement de l'ancienne voie du tram

La description relativement détaillée de ce projet permet de prendre en considération les difficultés de réalisation de ce projet. Elle est portée en Annexe N°3

Historique :

Ce tram reliait Grenoble à Villard de Lans. Inauguré en 1920, il a terminé sa carrière après la guerre, remplacé par le bus pour raison de rentabilité. Quel dommage de l'avoir supprimé ! Une grande partie de son tracé est maintenant occupé par la route, en particulier de Saint Nizier à Lans.

La récupération de cette voie a commencé en septembre 1998. Le projet, bien que très partiellement réalisé, a demandé beaucoup de temps !

Objectifs :

Cette voie doit constituer à terme une « dorsale verte » entre l'agglomération et le Vercors à laquelle pourrait se connecter toute une série d'itinéraires pour la plupart existants et déjà balisés permettant de découvrir les patrimoines, les paysages, les liens ville – montagne, etc.

Elle pourrait notamment permettre de rapprocher le départ de la Grande Traversée du Vercors vers Grenoble.

Cela supposerait des aménagements de parkings et/ou une évolution des transports publics.

Difficultés :

Le foncier de cette voie est en grande partie propriété des communes qui ont des idées qui ne sont pas homogènes pour son objectif et les différentes portions ont des développements décalés.

Le SIPAVAG (Syndicat pour la protection et l'aménagement des franges vertes de l'agglomération de Grenoble) est un partenaire de cet aménagement a rejoint récemment par la Métro.

Compte tenu de la diversité des engagements dans le projet il semble que le PNV soit la meilleure structure pour gérer cet aménagement, ne serait-ce que pour avoir une signalisation cohérente et homogène, chaque commune conservant la maîtrise des travaux sur son territoire

Sur la commune de Lans en Vercors, où se déroulait l'atelier, un chemin a été aménagé avec une voie en terre qui permet en été la circulation des piétons, des cavaliers et des VTT. Peu de conflits sont signalés. Il reste cependant à empêcher la circulation des motos et autres quads ! Pour l'hiver l'option de séparer les usages a

été prise dans l'esprit de conserver des voies blanches d'une zone nordique populaire. Sur le chemin d'été circulent les piétons et les raquettes, à côté de manière parallèle circulent les skieurs de fond, évoluent les kite-surf ou les traineaux à chiens. Cette option permet au plus grand nombre d'évoluer sans conflits d'usage avec pour les piétons l'attraction et peut être l'envie de pratiquer ces activités qu'ils découvrent.

Cette expérience, est menée aussi à Autrans où les pistes de ski de fond sont sensiblement délaissées. Il y a maintenant des pistes réservées au skating, des pistes consacrées à l'alternatif plus orientées promenade et d'autres reconverties en itinéraires raquettes ou piétons. Reste à régler le problème des redevances qui est accepté pour le ski de fond mais qui est très mal vécu pour les autres et qui apparaît comme une restriction d'accès.

Plus généralement, la Communauté de communes du massif du Vercors a lancé une étude de faisabilité de circulations douces. L'objectif est de répondre aux attentes de la clientèle des touristes mais aussi des habitants qui recherchent des lieux de promenades tranquilles et sécurisés. Ces parcours étayeront la démarche marketing du territoire axée sur la famille et le climatisme sportif

b- Aire de loisirs du Bruyant (Gorges d'Engins)

Cette aire appartient au parc qui souhaite en faire quelque chose d'exemplaire. C'est l'aire la plus fréquentée du parc avec une proportion de 70 % de grenoblois. L'aménagement doit tenir compte des usagers pique-niqueurs en famille mais aussi du passage de randonneurs. La Métro est partenaire pour le financement et l'ingénierie.

Le projet est axé sur l'écologie, les animaux et la qualité de l'eau. Les travaux ont débuté avec une ouverture de l'espace en supprimant les arbres malades et les espèces non indigènes. Le débardage s'effectue à cheval, ce choix coûte 2 fois plus cher mais la remontée par la rivière d'engins motorisés aurait détruit la vie aquatique de ce site. Le deuxième problème à résoudre était celui du parking (on a recensé jusqu'à 150 voitures le long de la route très circulante. Une solution sécurisée, du bon côté de la route, doit être mise en place.

Quinze autres aires doivent aussi être aménagées dans l'optique de les adapter aux pratiquants, mais le Parc ne maîtrisant pas le foncier qui appartient aux communes a plus de difficultés à les mettre en place.

D-2- Atelier N°2 – Une nouvelle relation entre producteur et consommateur : expériences agricoles sur le plateau du Vercors.

Patricia et Christian Arribert

La création de l'AMAP :

La réflexion sur la création d'une AMAP à Villard de Lans a commencé en mai 2006 ; la création effective est intervenue en novembre 2006. L'AMAP regroupe 30 familles. Il s'agit en général de personnes plutôt d'origine urbaine. Du côté des producteurs,

ils sont 3 : un producteur de pain, un producteur en porc et charcuterie, un producteur en produits laitiers (vache et chèvre), viande et produits maraîchers. Les contrats entre consommateurs et producteurs sont variés : il y a des contrats par produits. Cette AMAP reprend la charte des AMAP.

L'organisation :

Elle est très souple quant au remplissage des paniers, il n'y a pas de « normalisation » :

- il y a un respect du rythme des consommateurs,
- un respect des besoins des familles
- une grande marge d'initiative est laissée aux producteurs quant au contenu du panier.

L'implication des familles consommateurs est très forte, notamment en ce qui concerne le transport et la distribution des paniers. De plus, il y a une personne référente par produit.

Quant à l'organisation financière, un mode de financement des producteurs a été mis au point avec le prépaiement des paniers dès l'hiver de la création de l'AMAP.

Les questions posées lors de la visite ont été nombreuses.

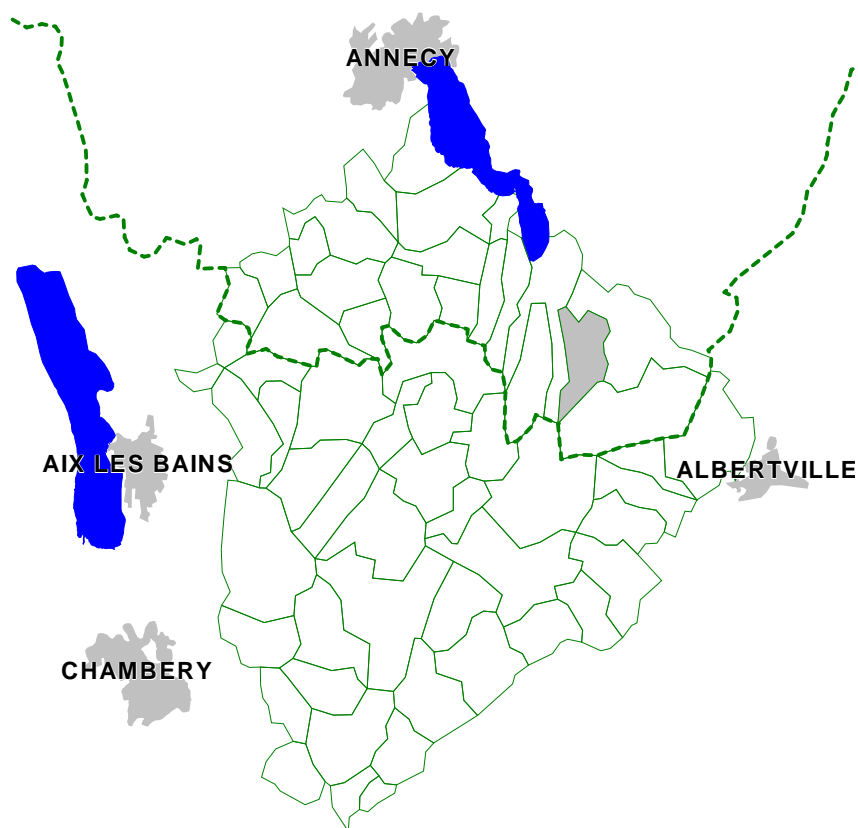
Elles se sont notamment portées sur les conséquences de cette initiative sur le métier de paysan et son évolution dans un tel contexte de vente directe. Cette expérience oblige l'agriculteur à une grande transparence quant à ses pratiques donc à une grande attention.

Les questions ont abordées le problème du rapport avec les consommateurs : il faut en effet une grande disponibilité, ce qui n'est pas toujours facile pour les producteurs.

E -TABLE RONDE : Rapprocher ville et montagne : initiatives, outils et procédures

Pascale Vinit- Mission Parc/Ville Porte du PNR du Massif des Bauges

Rappels : Le Parc naturel Régional des Bauges c'est : 81.000 hectares, 64 communes en Savoie et Haute Savoie, 6 villes portes : Annecy, Aix les Bains, Chambéry, Albertville, Ugine et Rumilly ; 61 000 habitants et plus de 350 000 habitants à la périphérie immédiate



Le rapport d'évaluation de la 1ère Charte du Parc mentionnait :

« Le lien urbain-rural est un axe fondamental de la politique conduite dans les Parcs et d'une manière plus globale de la réalité territoriale. Le Parc doit s'appuyer sur la réussite des relations «urbain-rural» établies avec Chambéry pour faire de même avec les autres Villes-Portes».

Axes de travail

- ✓ développer des bénéfices d'image
- ✓ organiser des actions d'information et de sensibilisation communes
- ✓ amplifier les actions d'échanges scolaires

- ✓ développer avec les villes des actions de promotion et de commercialisation de produits du terroir et touristiques
- ✓ développer des programmations culturelles communes
- ✓ développer des actions sociales

Quelques exemples d'actions en cours

- Chambéry : collaboration « Maison des Parcs et de la Montagne », marché de Noël (10ème édition en 2007)
- Aix-les-Bains : soutien à la création de produits touristiques en lien avec le Revard (produit été VTT, produit randonnée thématique chemin de la crémaillère, gare intermodale, etc.)
- Rumilly : rapprochement avec les acteurs économiques, montage de chantiers éducatifs jeunes, réflexions sur les transports collectifs
- Albertville : partenariat sur des événements sportifs et culturels, valorisation des produits en lien avec des festivals culturels

Chantal Carlioz – *Parc Naturel Régional du Vercors*



Le Parc naturel régional du Vercors c'est 30.000 habitants et une croissance démographique multipliée par 3 de 1976 à 1995. La pression urbaine est très forte : 60 % des demandes de permis de construire proviennent de personnes extérieures au Vercors. Sur 11 000 logements, il y a 69 % de résidence secondaires. Il y a eu dans les 10 dernières années un très fort repeuplement. 60% des personnes habitent le PNR depuis moins de 10 ans. Les questions d'urbanisation sont donc centrales. Il existe un SCOT (schéma de cohérence territoriale) sur l'agglomération ; cependant

le PNR du Vercors a travaillé sur sa propre charte et n'a pas souhaité intégrer ce SCOT. Dans ce cas de figure, chacun a voulu garder sa propre identité.

Il n'en reste pas moins qu'il y a entre le haut et le bas de fortes interdépendances qui ne sont pas faciles à gérer. Quel développement concerté peut-il y avoir ? Il faudrait des transferts ou des partages d'ingénierie comme entre le parc naturel des Bauges et l'agglomération de Chambéry. Le PNRV pourrait s'occuper des randonnées et la métro pourrait intervenir sur l'habitat passif et la gestion foncière par exemple. Les relations entre le haut et le bas devraient être gagnant/gagnant !

Les premiers thèmes de discussion tournent autour du transport et de l'habitat.

Jean-Michel Evin- *La Métro-Communauté d'agglomération de Grenoble-Direction de la prospective et relations avec les territoires voisins.*

➤ **Dans le cadre du projet d'agglomération de 2003**

La Métro a décidé d'élaborer « avec les territoires voisins, EPCI et parcs, des chartes de partenariat sur les grands enjeux partagés :

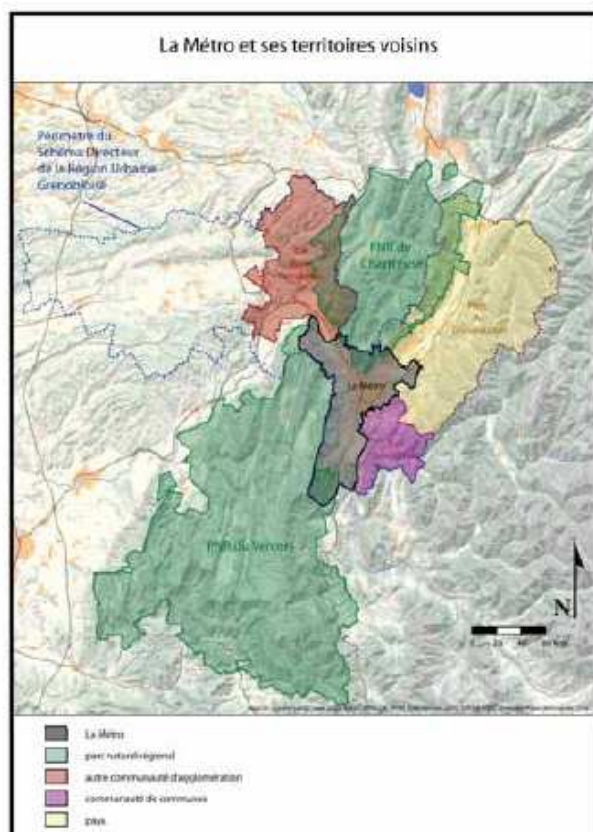
- aménagement du territoire,
- économie,
- habitat,
- déplacements,
- environnement.



1 – DES CHARTES DE COOPERATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

➤ **Quatre chartes ont été signées**

- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (20 juin 2003)
- Pays du Grésivaudan (19 septembre 2003)
- Parc Naturel Régional de Chartreuse (20 février 2004)
- Parc Naturel Régional du Vercors et Communauté de communes Massif du Vercors, (14 mars 2005)



2 – VERS UN PROGRAMME D'ACTIONS PARTAGE : DES PROJETS A L'ETUDE

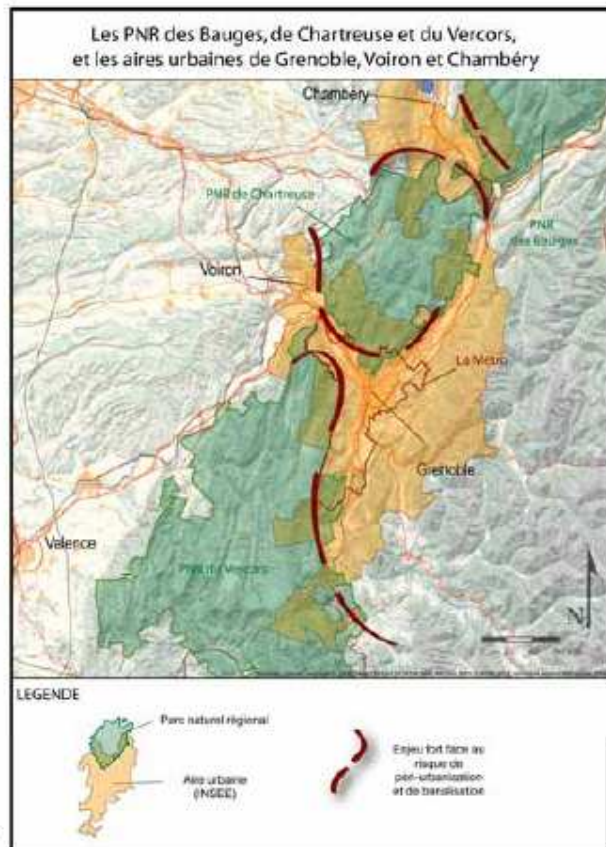
➤ PNR Vercors et CC Massif du Vercors

Projet à court-moyen terme

- Aménagement d'un parc-relais à Sassenage
- Soutien à un dispositif de co-voiture
- Aménagement du site des Gorges du Bruyant (parking, aire de pique nique, signalétique)
- Aménagement d'une boucle verte piétons/cycles à partir de Seyssins + ancienne montée du tram Grenoble/St Nizier
- Définition d'un parcours d'orientation et d'éducation au développement durable (dans l'agglomération et sur le plateau)

Construction dans la durée

- Révision de la charte du PNR et projet de territoire du Plateau
- Etude transports - télétravail
- Développement d'une zone économique virtuelle (essaimage pépinières agglomération)
- Appui à la réalisation d'une opération d'habitat durable (appel à projet AURG)



2 – VERS UN PROGRAMME D'ACTIONS PARTAGE : DES PROJETS A L'ETUDE

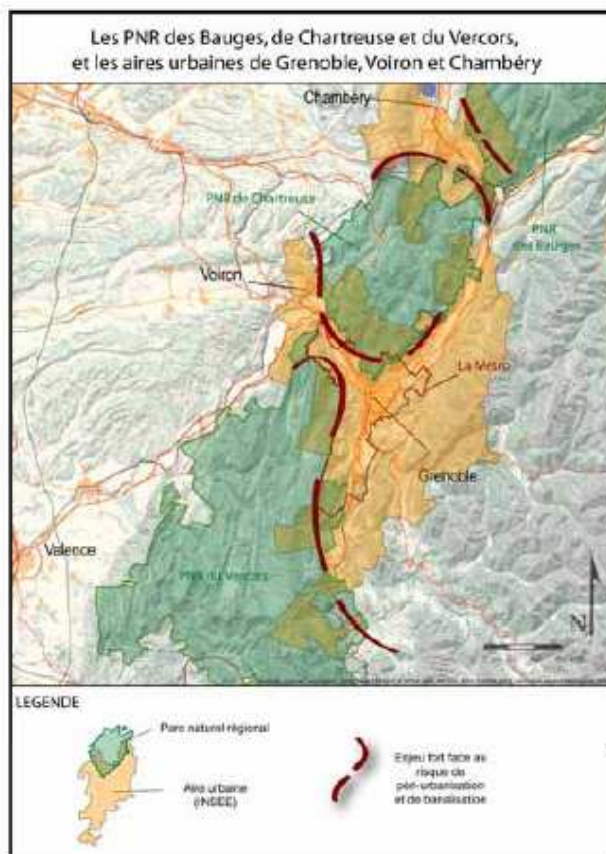
➤ PNR Chartreuse

Projet à court-moyen terme

- Organisation d'une offre de loisirs d'hiver et de pleine nature avec la commune du Sappey
- Contribution à l'organisation du colloque « Montagnes et Métropoles » (octobre 2006)
- Association du parc à l'élaboration de la charte forestière Métro

Construction dans la durée

- Révision de la charte du PNR et projet d'adhésion Métro au syndicat mixte du PNR
- Etude des déplacements domicile-travail et des besoins P+R en interconnexion tram ou train.
- Desserte des sites touristiques depuis l'agglomération
- Observation de l'évolution des valeurs foncières
- Valorisation des sentiers d'accès au PNR depuis l'agglomération et d'un itinéraire de randonnée Grenoble - Chambéry ...



Laurent Buisson- DIACT

En ce qui concerne les Alpes du Nord, la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) qui a été préparée est un cadre qui va dans le sens de la Convention alpine et dont la mise en application irait dans le sens d'une synthèse ville /montagne. Cette DTA tend à renverser l'adage à savoir : penser local et agir global.

Eric Grasset- Conseiller régional Rhône-Alpes

La Région doit reconnaître les coopérations qui existent et soutenir le Parc à hauteur de 100.000 Euros.

Plus globalement, la nouvelle vision de la région est sortie de la vision précédente du « tout-tourisme ». Il n'y a pas à proprement parlé de question sur les relations villes/montagne, mais il y a plutôt une demande de réponses à des problèmes concrets d'habitat et de transport notamment. L'idée est d'ajouter un bonus aux dialogues territoriaux, car il n'y a pas de spontanéité dans ce domaine. Il y a une nécessité pour les territoires à s'ouvrir mais il reste la question de l'échelle à laquelle cela peut se faire.

Une des clés de ces relations concerne les finances et la solidarité dans ce domaine.

Jean Picchioni - Maire des Adrets (Isère)

Le schéma directeur fait avec Grenoble n'a pas permis d'engager des relations montagne/ville fructueuses. La caractéristique "montagne" s'est évanouie. Il est caractéristique de constater que pour les dotations budgétaires 1 rural est égal à 1/3 d'urbain. Pour une commune comme les Adrets c'est sans doute au niveau du SCOT que les choses s'organisent et pour cette commune la bonne échelle est celle du Pays Grésivaudan avec une coopération entre la montagne et la vallée directement à ses pieds. Il y a des solutions pour les territoires structurés mais qu'en est-il pour les territoires non-structurés ?

Jean Pierre Bouvier - Maire de Villard de Lans (Isère)

Le Vercors revendique un discours "montagne". Un exemple révélateur est celui d'un étudiant qui habite à Villard n'a pu obtenir un logement en résidence car son domicile était situé à moins de 20 km à vol d'oiseau de Grenoble.[*n.d.l.r : On retrouve cette notion de vol d'oiseau dans l'organisation des bureaux de postes en montagne !*]

C'est en étant "gros" que l'on peut faire valoir son point de vue et la Communauté de Communes du Vercors a pu engager un dialogue avec la Métro et le Conseil Général de l'Isère comme des partenaires égaux.

Si on vient vivre sur le plateau c'est pour y trouver une qualité de vie même si Villard de Lans compte 40 % d'actifs qui descendent à Grenoble pour travailler ce qui engendre beaucoup de fatigue qui ne peut être comparée à une vie active sur le plateau. Pour son maire qui a été longtemps moniteur de ski il n'y a pas de comparaison possible.

Il importe pour conserver une vraie vie à Villard de relocaliser certaines filières économiques. Le nouvel arrivant doit être considéré tout de suite comme un montagnard à part entière qui devrait pouvoir travailler sur place. Si les jeux olympiques doivent venir dans le sillon alpin on ne fera pas l'économie d'un vrai aménagement du territoire.

CONCLUSIONS *Françoise Gerboux- CIPRA France*

Pour conclure cette journée, je voudrais insister sur 3 points qui ont été soulevés à plusieurs reprises au cours des discussions :

- Du point de vue des communes de montagne, de nombreux problèmes subsistent en amont du dialogue territorial :
 - De nombreux intervenants ont insisté sur le rôle extrêmement difficile des élus et des maires en matière d'urbanisme et de gestion foncière pour lutter contre la pression foncière qui s'est largement développée ces dernières années.
 - A cette difficulté s'ajoute le problème des moyens financiers des communes largement inférieurs à ceux des communes urbaines, alors même que les contraintes sont importantes et que la législation dans ce domaine est souvent un casse-tête, et ne donnent pas aux élus les outils nécessaires pour contrer la pression foncière.
- De plus, il y a des rapports de force inégaux, entre villes et montagne. Il faut rappeler que le dialogue territorial ne se développe réellement que depuis une ou deux années ! Il y a donc un grand chemin à faire pour le développer. De nombreuses questions de fond peuvent enfin être abordées de front.
- Enfin, il faut souligner le rôle extrêmement important et fondamental des politiques, à qui revient in fine, la responsabilité de dire ce que l'on veut comme équilibre entre villes et montagne. Depuis quelques mois, de nombreuses discussions se sont développées. Les colloques de Fontaine en montagne (voir le compte-rendu en deuxième partie), l'initiative prise par le Sillon Alpin, et cette journée en témoignent. Des initiatives concrètes se développent. Mais toutes ces initiatives sont encore éparses : Tout ce qui se fait dans ce domaine n'est pas encore vraiment connu, visible, et ne peut donc pas entrer en synergie, ni être aisément transposable. Il faut pour terminer également souligner le manque de scène de négociation réellement légitime :
 - à quelles échelles le dialogue est-il le plus opportun et le plus fructueux ?
 - quels sont les périmètres les mieux adaptés ?
 - Que veut-on vraiment pour atteindre un certain équilibre entre villes et montagne ?

Les réflexions à mener sont encore nombreuses pour trouver des réponses pertinentes à toutes ces questions.

ANNEXES de la première partie

ANNEXE N°1



**PROJETS DE TERRITOIRES
ET COOPERATIONS
VILLE-MONTAGNE**

du 4 au 5 juin 2007
Centre de vacances l'Escandille
Autrans, Isère



Série de séminaires internationaux "Avenir dans les Alpes"



La réalité des zones rurales est complexe et la vie dans les Alpes a subi des changements rapides et en profondeur. Les relations entre les villes alpines (qui concentrent plus de 60% de la population de l'Arc alpin) et leurs territoires montagnards de proximité sont ainsi de plus en plus denses et parfois mêmes conflictuelles.

L'objectif de cette manifestation est donc de cerner les problèmes, enjeux et outils pratiques pour la mise en application de stratégies concrètes "d'intelligence collective" pour une meilleure cohésion ville-montagne.

Les secteurs du tourisme et des loisirs, de l'urbanisme et du foncier, de l'agriculture, et des transports seront principalement examinés.

Il s'agira alors par ce séminaire d'exposer et d'analyser (en salle et par des ateliers de terrains) différentes initiatives visant à mieux gérer ces interactions et leurs implications sociales, économiques et environnementales.

Ces exemples, en témoignant d'une mobilisation collective pour la promotion d'intérêts communs aux espaces urbains et aux montagnes mettront également la notion de gouvernance au coeur de la problématique, et donc de nos moments de réflexions et d'échanges.

Groupes cibles : porteurs de projets, techniciens de l'aménagement et du développement territorial, élus, représentants associatifs, prestataires de services, ONGs, universitaires.

Une valorisation documentaire et internet des travaux issus de ce séminaire sera réalisée et diffusée, de même que la mise en place d'un forum d'échange sur la thématique ville-montagne / prochainement sur www.cipra.org/fr.

Animation : Alexandre MIGNOTTE (CIPRA France)

"Avenir dans les Alpes" est un projet de grande envergure pour la gestion des savoirs, lancé par la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) en vue de promouvoir un développement durable dans l'espace alpin. Particuliers, entreprises et institutions sont appelés à se mettre en réseau, pour échanger et mettre en pratique des connaissances et des informations et donner ainsi de nouvelles impulsions à un développement durable des Alpes. Par ce projet, la CIPRA apporte une contribution à la mise en oeuvre de la Convention alpine.
www.cipra.org/avenir

PROGRAMME:

Lundi, 4 Juin 2007

13h30 **Accueil - enregistrement**

14h00 **Mots de bienvenue et ouverture**

Dominique ZUPAN - AFRAT

Jean FAURE - *Sénateur Maire d'Autrans*

Noël TERROT - *Maire Adjoint à la culture de la Ville de Fontaine*

14h30 **Introduction à la thématique**

"Avenir dans les Alpes" : présentation du programme et de ses apports pour les relations ville-montagne

Wolfgang PFEFFERKORN - *CIPRA International*,
Alexandre MIGNOTTE - *CIPRA France*

Les scènes de concertation dans les stratégies de gouvernance territoriale aujourd'hui : réflexions et applications

Pierre-Yves GUIHENEUF - *Association Geyser, programme Comédie*

L'étalement urbain dans le contexte suisse : caractéristiques, enjeux et réponses institutionnelles
Patrick RERAT - *Université de Neuchâtel, programme "Développement durable de l'environnement construit"*

16h15 **Pause**

16h45 **Projets de coopération entre ville et montagne**

Ville-montagne : dualité ou complémentarité ?

Gilles STRAPAZON - *Contrat de Développement Rhône-Alpes Sud Isère*

Un partenariat entre consommateurs urbains et agriculteurs locaux : une économie solidaire en prise avec la réalité (les AMAP)

Rémi BOULONGNE - *Alliance "Paysans Ecologistes Consommateurs de l'Isère" ; FRAPNA Isère*

Le tourisme itinérant, un lien "naturel" entre les espaces protégés et les villes des Alpes ?

Gilles CHAPPAZ - *Grande Traversée des Alpes*

18h30 **Fin des présentations**

19h30 **Dîner**

Soirée conviviale en partenariat avec la commune d'Autrans et l'AFRAT

Mardi 5 juin 2007

8h30 **Départ des véhicules pour les ateliers de terrain**

Atelier 1 : Gestion des loisirs en proximité urbaine : le rôle d'un parc naturel régional

Mathieu ROCHEBLAVE - *PNR du Vercors*

Atelier 2 : Une nouvelle relation entre producteur et consommateur : expériences agricoles sur le plateau du Vercors

Patricia et Christian ARRIBERT - *Villard de Lans*

12h30 **Retour des groupes à l'Escandille**

12h45 **Déjeuner**

14h30 **Restitution des ateliers de terrains**

15h **Table-ronde**

Rapprocher ville et montagne : initiatives, outils et procédures

Eric GRASSET - *conseiller régional Rhône-Alpes*,
Jean PICCHIONI - *maire des Adrets, Parc Naturel Régional du Vercors (intervenant à définir)*,
Jean-Michel EVIN - *La Métro - Communauté d'agglomération de Grenoble*,
Pascale VINIT - *Mission Parc/Ville Porte du PNR du Massif des Bauges*

16h30 **Conclusion**

Françoise GERBAUX - *CIPRA France*

17h00 **Fin du séminaire**



**Communauté de communes
du massif du Vercors**

Charte de développement du territoire

Communauté de communes du massif du Vercors

135 a, rue de la République
38250 Villard-de-Lans
Tél. : 04 76 95 08 96
Fax : 04 76 95 57 02
cc-massifduvercors@vercors.org

Mai 2007

Préambule

La Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV) a été conduite à s'interroger sur l'application de la loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, qui a institué de nouveaux documents de planification, notamment le schéma de cohérence territoriale. La pré-occupation était de clarifier les conditions d'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones.



Gorges du Furon.

Le territoire de la CCMV est marqué par une très forte rupture géographique avec la vallée, ce qui imposait de rechercher une solution adaptée. Les communes ont préféré mettre en œuvre, avec le Parc naturel régional du Vercors, une charte d'aménagement complétée par une deuxième charte qui précise les relations avec l'agglomération grenobloise. Cette démarche a été validée par le représentant de l'État dans le département.

La charte de développement du territoire témoigne de l'engagement des collectivités du plateau dans un aménagement de l'espace concerté et adapté aux contraintes locales en matière de capacité d'accueil, d'économie, de déplacements, de préservation du cadre naturel et du paysage. Ses prescriptions seront déclinées dans les documents d'urbanisme des communes.

Cette charte sera rendue opposable par son inscription dans la charte du Parc naturel régional du Vercors, avec laquelle les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Prise en compte dans le Contrat de développement Rhône-Alpes, elle va entraîner un travail similaire sur les territoires concernés.

Ce document de synthèse présente les enjeux, les orientations et le plan d'actions de la charte de développement mise en œuvre par la Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), qui regroupe sept communes : Autrans, Corrençon-en-Vercors, Engins, Lans-en-Vercors, Méaudre, Saint-Nizier-du-Moucherotte et Villard-de-Lans

En 2004, dans un contexte de forte pression immobilière et foncière, l'interpellation de l'État relative à l'application de la règle d'urbanisation limitée pose à la CCMV la question de rester sous un régime d'autorisations délivrées par le préfet, d'élaborer un schéma de cohérence territoriale ou d'entrer dans le périmètre de celui de la Région urbaine grenobloise.

Choisissant de rester hors du Schéma directeur de la Région urbaine grenobloise, les communes de la CCMV sont néanmoins décidées à mener une réflexion collective, par ailleurs encouragée par le Parc naturel régional du Vercors, dont elles font partie. Accompagnée dans sa démarche par cette structure, le département de l'Isère et le Contrat de développement Rhône-Alpes du Royans-Vercors, la CCMV s'engage ainsi dans l'élaboration d'une charte de développement durable.

Cette charte est constituée de trois documents :

- Le document de référence, validé en conseil communautaire le 6 novembre 2006.
- Le plan d'actions.
- La carte de destination générale des sols.

Ces documents sont disponibles à la CCMV ou téléchargeables sur le site www.vercors.org.

Retour sur vingt années de développement

La Charte repose sur l'établissement d'un diagnostic qui revient sur vingt années de développement. Cette analyse approfondie a mis en évidence des logiques qui, bien que non désirées ni programmées, ont dessiné le plateau du Vercors actuel. Ce développement a été marqué par :

► **Une influence extérieure croissante**

Le renouvellement de la population (60 % des habitants résident dans le Vercors depuis moins de dix ans), l'évolution vers des modes de vie plus urbains, l'apparition de séjours touristiques de courte durée, le développement des loisirs de proximité ou la mise en œuvre de la politique agricole commune dessinent les contours de ce nouveau contexte. Face à l'ampleur de ces évolutions et des pressions qui affectent aujourd'hui le plateau du Vercors, la maîtrise du développement devient de plus en plus complexe.

► **Une sectorisation des politiques**

Le territoire de la CCMV est davantage une juxtaposition de sept communes qu'une entité politique et opérationnelle. Questions et réponses sont traitées à l'échelle communale, sans être replacées dans une perspective plus large.

Le caractère sectoriel du développement se mesure aussi à l'aune des frontières trop souvent hermétiques entre les approches urbaines, paysagères, agricoles, touristiques... Chaque thème est décliné pour lui-même. Le réflexe de synergie et de mise en perspective commune est embryonnaire.

► **L'absence de « limite »**

Les acteurs semblent agir comme si le Vercors pouvait supporter un développement « sans limite ». Le développement sectoriel entraîne en effet une absence de confrontation entre les actions, qui peuvent ainsi évoluer, mues par leur seule logique, sans perspective commune.

Cette tendance est renforcée par les divergences entre les intérêts, les stratégies et les représentations des différents acteurs. La frontière du « supportable » sur les plans environnemental, économique ou social n'apparaît pas clairement, malgré les signes précurseurs que sont par exemple les conflits d'usage de l'espace.



Entre Autrans et Méaudre.

Les enjeux actuels

Au regard de cette évolution, l'objectif de développement durable affiché dans le cadre de cette charte met en évidence trois enjeux essentiels :

▶ **L'organisation territoriale...**

... c'est-à-dire la vocation (agricole, forestière, habitat, voirie...) de chaque « morceau » du plateau du Vercors, sa relation avec l'espace voisin et son sens par rapport à l'ensemble du territoire.

▶ **L'attractivité...**

... c'est-à-dire la capacité du territoire à attirer et retenir une population résidentielle, touristique ou de passage.

▶ **L'identité...**

... c'est-à-dire ce qui rend le plateau du Vercors unique et identifiable, ici une combinaison spécifique de facteurs naturels et humains.

Ces enjeux délimitent un cadre d'intervention dans lequel tous les acteurs devront s'inscrire, au risque de prolonger la tendance actuelle et de mettre en péril l'avenir du Vercors.



Grenoble depuis la bordure du plateau du Vercors

Demain, un développement durable

Le choix de s'orienter vers un développement durable nécessite de reconsidérer le territoire du Vercors-Quatre Montagnes dans ses dimensions physiques, sociales, économiques et culturelles. Ce nouveau mode de développement doit ainsi reposer sur :

▶ **Des modes d'action plus cohérents entre les différents acteurs**, à travers la prise en compte du court et du long terme, l'adoption d'une vision à la fois locale et globale et la participation de chaque acteur à la construction d'un projet collectif.

▶ **Un développement combiné associant habitat, tourisme et emploi**, par une recherche de mixité des fonctions qui évite le risque qu'une activité se développe au détriment d'une autre.

▶ **Le choix du résidentiel comme levier d'action privilégié**. Ce secteur offre en effet l'avantage d'être en amont des questions foncières et d'accueil de population. Il permet de mesurer précisément l'impact des évolutions démographiques sur la capacité de construc-

tion. L'action foncière relève par ailleurs de prérogatives communales et intercommunales sur lesquelles les élus ont la possibilité d'agir directement.

Le Vercors en 2015

La confrontation de plusieurs scénarios de développement, reposant sur différentes hypothèses d'évolution démographique et de production de logements, a conduit les élus à se prononcer pour un choix de développement à l'horizon 2015 défini par :

- un rythme de construction de 110 logements par an, inférieur à la capacité recensée ;
- un renouvellement du parc dû à la réhabilitation limité à 5 % de la construction neuve ;
- la construction de 900 logements d'ici 2015, pour atteindre une population estimée à 12 500 habitants (soit 2 550 de plus qu'en 1999).

Ce choix de développement se traduit par les grandes orientations suivantes :

► Contenir l'urbanisation dans des limites équivalentes aux documents d'urbanisme actuels

Le choix de ne pas augmenter la surface destinée à l'urbanisation répond à l'objectif de préserver les surfaces agricoles et de maintenir l'attractivité du territoire, aussi bien sur le plan touristique que résidentiel.

► Optimiser la capacité de construction

La capacité de construction peut être optimisée en intervenant sur la maîtrise foncière, la programmation et la densité. L'enjeu est de rationaliser l'utilisation du foncier et de réserver des possibilités pour le développement à long terme.

► Maîtriser la transformation en logements du parc touristique vacant

Compte tenu des opérations de reconversion d'hôtels, de résidences touristiques et de maisons d'enfants déjà réalisées, et malgré des possibilités encore importantes, il faut limiter la transformation du parc touristique. L'enjeu est de l'adapter pour relancer les offres de séjour.

► Réduire la part des résidences secondaires

Les résidences secondaires représentaient 67 % du parc de logements en 1990 et 60 % en 1999. Cette réduction peut être poursuivie au profit de résidences principales ou de lits touristiques. Ce parc occupe encore une place considérable, sans véritablement contribuer à l'économie du secteur.



Crêtes rocheuses du Vercors .

Habitat

Orientations générales

- Contenir l'urbanisation dans des limites équivalentes aux documents d'urbanisme actuels.
- Optimiser la capacité de construction du plateau.

	ACTION	OBJECTIFS
1	Mise en œuvre d'une politique foncière	Asseoir l'objectif de production et de diversification de la construction. Optimiser la capacité de construction à 10 ans. Préserver des capacités de développement au-delà de 10 ans.
2	Révision des documents d'urbanisme	Intégrer et décliner les orientations de la Charte de développement en matière de projection démographique, de programmation et d'organisation de la construction.
3	Maîtrise du coût du foncier	Aider les communes à réaliser des opérations d'habitat répondant aux besoins mis en évidence par la Charte de développement, notamment en matière de mixité sociale et de formes urbaines.
4	Programmation de logements	Maintenir la diversité sociale sur la CCMV. Maîtriser le processus de production d'habitat en matière de coûts, de diversité et de qualité urbaine.
5	Partenariat public privé	Maîtriser le processus de production d'habitat en matière de coûts, de diversité et de qualité urbaine.
6	Densité et formes urbaines	Créer de nouveaux quartiers intégrés au site. Développer de nouvelles formes urbaines qui associent recherche sur l'architecture, aménagement intérieur des logements et aménagement des espaces extérieurs.
7	Qualité environnementale des opérations d'aménagement	Intégrer les critères du développement durable dans les opérations d'aménagement. Maîtriser leurs impacts environnementaux. Améliorer la qualité globale des opérations et des futures constructions.
8	Haute qualité environnementale (HQE) des constructions	Intégrer les critères du développement durable dans l'activité du bâtiment, de la programmation à la démolition en passant par la conception, la construction, la gestion et l'utilisation. Maîtriser les impacts environnementaux des opérations de construction.
9	« C'est aussi cela habiter le Vercors »	Se comprendre pour partager un territoire.

Tourisme

Orientations générales

- Poser à l'échelle intercommunale la question du renouvellement de l'offre touristique.
- Concevoir un tourisme « soutenable ».
- Réduire le nombre des résidences secondaires.

- Conserver une offre en hébergement pour les séjours.
- Aborder la fonction du « tourisme de loisirs » du plateau, en lien avec les acteurs de l'agglomération.
- Continuer à améliorer la promotion touristique.

	ACTION	OBJECTIFS
10	Renouvellement de l'offre touristique	Développer des formes alternatives de tourisme pour infléchir l'évolution récente : baisse de fréquentation, commercialisation plus difficile, fermetures d'établissement, saturation de sites...
11	Programmation de lits marchands	Développer l'offre de lits marchands : hôtels, campings, résidences de tourisme, centres de vacances, villages de vacances, maisons familiales, gîtes de groupes, gîtes d'étapes, chambres d'hôtes, meublés à l'année. Diminuer la part des résidences secondaires. Reconvertir les hôtels, résidences de vacances et maisons d'enfants vacants.
12	Gestion du tourisme de loisir	Mieux accompagner le développement du tourisme de loisir. Mettre en adéquation la fonction (ses bénéficiaires) et les moyens (en termes d'investissement et de gestion). Prévenir la dégradation de certains sites, notamment des terrains agricoles et forestiers.
13	Promotion touristique	Optimiser, en termes sociaux et économiques, l'offre touristique actuelle et à venir.

Emploi

Orientations générales

- Préserver la dynamique agricole.
- Développer et valoriser les productions de bois.
- Maintenir et développer les commerces et services de proximité.
- Accueillir de nouvelles activités adaptées au contexte local.

	ACTION	OBJECTIFS
14	Une agriculture vivante	Garder viable ce secteur d'activité. Gérer une partie importante des terres du plateau. Donner une image accueillante et reconnue du Vercors.
15	L'agriculteur, l'habitant et le touriste	Faire partager aux non – agriculteurs/forestiers les enjeux du maintien de cette activité (paysage, économie, alimentation, tourisme...) Faire partager aux agriculteurs/forestiers, l'enjeu touristique et d'accueil de population. Contribuer à relier et faire vivre ensemble des populations différentes.
16	La foresterie, le bois-énergie et le bois-construction	Valoriser la production forestière.
17	L'émergence de nouvelles activités	Créer les conditions d'un dialogue avec les partenaires économiques, notamment l'agglomération grenobloise et la CCI. Favoriser l'implantation de nouvelles activités relevant d'un développement soutenable.

Projet de valorisation de l'ancienne voie du Tram

Historique :

- 28/9/98 : réunion état des lieux à l'initiative de St Nizier
- 5/10/98 : réunion d'organisation de relance du projet
- 21/7/99 : réunion de diagnostic (terrain) à l'initiative du SIPAVAG – Seyssins
- 11/12/00 : réunion sur le foncier – Seyssins
- Août 2001 : rendu de l'étude de Kathrin Salomon (diagnostic de l'itinéraire et potentiel patrimonial)
- Février 2003 : note de relance (PNRV) demandée par C. Brette
- 21/7/05 : réunion à l'initiative du CG38 sur la faisabilité du projet
- 12/12/05 : réunion à l'initiative du CG38 pour affiner les problèmes de terrain
- 20/01/06 : réunion de terrain (Seyssins)
- 15/06/06 : réunion de terrain (St Nizier)
- 11/10/06 : concertation PNRV - SIPAVAG

L'itinéraire :

Le foncier de l'itinéraire est propriété du Département de l'Isère sur la commune de Seyssinet, propriété des communes sur Seyssins et St Nizier. De St Nizier à Lans-en-Vercors, les itinéraires potentiels sont inscrits au PDIPR. De Lans-en-Vercors à Villard-de-Lans l'emprise de la voie est publique sauf sur la partie Villard où la création de la voie verte a exigé du conventionnement avec les propriétaires.

Les vestiges de l'ancienne voie du tram sont assez bien conservés entre Seyssins et St Nizier (voie de 3 à 4 mètres de largeur).

Quelques points noirs existent particulièrement quand la D106 a repris la voie :

- virage de la D106 au lieu-dit « Bel air » (Seyssins) où une création d'itinéraire pour éviter le virage et ensuite un accotement protégé en bordure de D106 semble possible.
- L'arrivée au bas de St Nizier au lieu-dit « Romanet » jusqu'au virage des 3 Pucelles est problématique, itinéraire de substitution trouvé mais qui casse l'homogénéité en terme de pente et de gabarit.
- Entre St Nizier et Lans-en-Vercors, la voie n'existe plus, l'itinéraire de substitution le plus logique serait celui de la GTV (Grande Traversée du Vercors) mais qui pose aussi des problèmes d'homogénéité (contournement du centre de vacances de Fontaine, sécurisation en bordure de D106 au lieu-dit « les Volants » descente entre la Croix Lichou et le Bec de l'Aigle, remontée à l'OT de Lans...).
- Entre Lans et Villard, le principal obstacle semble être la traversée de la D531 au lieu-dit « Pompeillon ».

Des problèmes d'entretien sont aussi constatés (débroussaillage, vieille balustrade, porte d'un accès souterrain non fermée...).

L'ancien ballast qui recouvre la voie ne permet pas toujours une progression aisée. Une réflexion doit être menée sur le type d'activités que l'on veut encourager sur cette voie et en conséquence le type de revêtement que l'on veut privilégier. Enfin, le franchissement des tunnels encore existants mérite une réflexion sur l'installation ou pas d'un éclairage autonome.

La valorisation de l'itinéraire :

Cette voie pourrait constituer une « dorsale » entre l'agglomération et le Vercors à laquelle pourrait se connecter toute une série d'itinéraires pour la plupart existants et déjà balisés permettant de découvrir les patrimoines, les paysages, les liens ville – montagne, etc.

Elle pourrait notamment permettre de reculer le départ de la GTV vers Grenoble. Cela suppose des aménagements probables de parkings et/ou une évolution des transports publics.

Cela implique aussi la mise en œuvre d'un programme de valorisation pédagogique.

Position et situation des partenaires :

- Commune de Seyssins :

L'idée de valoriser cette voie a été relancée par C. Brette dès 1998.

La commune est donc bien positionnée sur ce projet et de plus entre dans le périmètre du PNRV (révision de charte 2008).

- Commune de Seyssinet

- Commune de St Nizier

Installation de l'office de tourisme et plus récemment du relais d'information du Parc dans l'ancienne gare du tram.

La commune vient d'inscrire (pour 2007) avec la commune de Lans un budget de 80 000 € (contrat de développement diversifié des pôles de moyenne montagne – CG38) pour un itinéraire de circulation douce entre les deux communes.

- Commune de Lans-en-Vercors

Un circuit de valorisation du patrimoine a été réalisé en partie sur l'ancienne voie du Tram (bornes à viseurs et livret d'interprétation) en 2003 (montant de 24 000 €).

A noter l'installation de l'office de tourisme dans le bâtiment de l'ancienne gare du Tram qui a été rénové à cet effet.

La commune vient d'inscrire (pour 2007) avec la commune de St Nizier un budget de 80000€ (contrat de développement diversifié des pôles de moyenne montagne – CG38) pour un itinéraire de circulation douce entre les deux communes.

Une réunion a eu lieu le 23/11/06 afin de définir les contours de ce projet.

L'éventualité de revêtir la voie avec l'enrobé utilisé par Villard-de-Lans n'est pas envisagée au vu des coûts de réalisation.

- Commune de Villard de Lans

La commune s'est engagée sur la réalisation d'une voie verte qui doit se relier à l'ancienne voie du Tram à Pompeillon.

Aménagement polyvalent séparé de la circulation, la Voie verte est conçue pour les usagers non motorisés (piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite...) et pour une pratique plutôt familiale (déplacements liés à la vie quotidienne et aux loisirs).

Cette infrastructure, qui connaît aujourd'hui un grand succès, est souvent créée sur les chemins de halage des canaux et rivières, ou sur d'anciennes voies ferrées.

Ce projet pouvant s'inscrire à terme par une connexion avec l'ancienne voie du Tramway, dans un premier temps trois phases de travaux sont identifiées sur Villard-de-Lans :

- tronçon 2005 (en vert sur la carte) : de l'Hôtel La Taïga au centre médical
- tronçon 2006 (en bleu sur la carte) : du centre médical à Bréduire
- tronçon 2007 (en jaune sur la carte) : de bréduire à Pompeillon

Un revêtement du sol particulier

Le revêtement de la voie verte est réalisé avec un liant (enrobé) de nature végétale (à l'inverse des bitumes classiques) fabriqué à partir de matières premières renouvelables issues d'agro ressources.

Ce type de revêtement possède des caractéristiques techniques (résistance notamment) équivalentes, voire supérieures à celles des enrobés bitumineux de même type.

Sa fabrication nécessite une température de chauffe moins élevée entraînant un intéressant gain énergétique et environnemental.

- Commune de Correçon en Vercors :

Le Maire de Correçon a indiqué son souhait de relier la voie verte de Villard par une liaison douce depuis Correçon.

- Communauté de communes du massif du Vercors

Dans le cadre du contrat station moyenne 2, la Communauté de communes du massif du Vercors a lancé une étude de faisabilité de circulations douces (bureau d'étude Alkéos).

L'objectif est de répondre aux attentes de cette clientèle de touristes et de sportifs mais aussi à celle des résidents et des habitants qui recherchent des lieux de promenade et de détente tranquilles et sécurisés. Ces parcours doivent mettre en valeur les atouts et produits touristiques du canton. Ils étayeront la démarche marketing du territoire axée sur la famille et le climatisme sportif.

Certaines communes ont déjà mis en place au cœur des villages des itinéraires propices à la promenade et la détente :

- voie verte de Villard de Lans (prévue autour du village, un tronçon est réalisé)
- parcours patrimonial à Méaudre, Lans et Autrans
- un projet de cheminement est prévu à Correçon...

Par ailleurs il existe tout un réseau de sentiers balisés sur le territoire ainsi que le tracé d'une ancienne voie de tram.

La boucle intercommunale a pour but de relier les communes entre elles en offrant un itinéraire continu, sécurisé, à l'usage des piétons et des modes de déplacement

doux (cycles, roller, fauteuils...). L'accès au plateau depuis la plaine fait partie de cette boucle (il y a deux accès, un par Seyssinet, un par Sassenage).
Chaque commune est libre d'organiser ou non un cheminement en cœur de village.

- La METRO

Le SIPAVAG, opérateur pour la gestion des sentiers des communes de l'agglomération grenobloise, est fortement investi sur ce dossier depuis 1998.

Par ailleurs, la Communauté de communes du massif du Vercors et le PNRV ont signé une charte d'intention de partenariat avec la Métro. Ce projet de valorisation de l'ancienne voie du Tram pourrait constituer un symbole fort de lien entre le Vercors et l'agglomération grenobloise. A ce titre, la métro et le PNRV formalisent actuellement les modalités de ce partenariat (cadre : révision de la charte du PNRV).
Une liaison de cette voie du tram avec le réseau de pistes cyclables et de transport public de l'agglomération pourrait être envisagée.

- PNRV

Le Parc est mobilisé sur ce projet depuis 1998 en essayant de garantir une cohérence entre Seyssinet et Corrençon en Vercors.

Par ailleurs, il gère le réseau d'itinéraires de promenades et randonnées dont la majeure partie est inscrite au PDIPR.

Le Parc est partenaire des communes sur des projets de valorisation du patrimoine (circuits de Corrençon, Lans et Méaudre).

Enfin, dans le cadre du programme de relance des GTV, la voie du Tram pourrait jouer un rôle structurant tant pour l'été (tour VTT, équestre) que l'hiver (concept des voies blanches dans les zones nordiques).

- Département de L'Isère

Le CG gère le PDIPR sur les itinéraires de randonnées (service tourisme).

Il met en œuvre aussi les Contrats de développement diversifié des pôles de moyenne montagne du Vercors dont certains projet concernent la voie du tram (St Nizier + Lans, et Villard de Lans + Corrençon).

Il est propriétaire d'une partie de l'emprise de la voie (service foncier).

Enfin, il est concerné au titre du Service des routes dans le cas d'aménagements en bordure de la route départementale.

Thierry Vignon, Directeur général des services du Département, a donné son accord pour l'utilisation du cheminement de la voie du tram Grenoble – Saint Nizier pour des déplacements doux. L'assiette de cet itinéraire est propriété du Département pour le linéaire situé sur la Commune de Seyssinet Pariset et des Communes pour Seyssins et Saint Nizier du Moucherotte.

Thierry Vignon a précisé dans sa réponse que :

- la Direction des routes du CGI est le gestionnaire du dossier,
- ce cheminement doit être réservé aux utilisations non motorisée,
- le maître d'ouvrage ne sera pas le Conseil général mais demande qu'il y ait un engagement contractualisé très clair précisant notamment que le maître d'ouvrage

désigné assure les aménagements et l'entretien de l'itinéraire et que les services du Département effectueront des contrôles réguliers sur le linéaire lui appartenant.

Il est précisé que le service du patrimoine du CGI sera impliqué dans la rédaction de la convention entre le Département et le maître d'ouvrage.